# Communiqué Métropole Metropole Metropole

Paris, le 10 septembre 2018

# La Métropole du Grand Paris signe le Pacte pour une logistique métropolitaine!

A l'occasion d'un événement tenu le 10 septembre 2018 au siège de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, Président de la Métropole, Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique métropolitaine, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy et Jean-Bernard BROS, Adjoint à la Maire de Paris, tous deux membres de la Commission Développement économique de la MGP, ont signé, conjointement avec Claude SAMSON, Président de l'AFILOG, le Pacte pour une logistique métropolitaine avec les partenaires intéressés.

Adopté à l'unanimité le 28 juin dernier par le Conseil métropolitain, le Pacte pour une logistique métropolitaine a été signé aujourd'hui par les premiers partenaires volontaires.

A ce jour, 47 partenaires ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette démarche. Toutes les communes métropolitaines, les établissements publics territoriaux de la Métropole et les entreprises souhaitant participer à l'amélioration de la logistique dans la zone dense, pourront intégrer la démarche et signer au fil de l'eau le Pacte en s'engageant dans l'un au moins des comités opérationnels chargés de travailler sur les 12 priorités retenues.

Patrick OLLIER précise que « dans le cadre du Pacte et pour améliorer les livraisons en ville, la Métropole du Grand Paris lance dès à présent, avec les maires des communes volontaires en continuité territoriale, une expérimentation sur une harmonisation des règlements de marchandises et de voirie ».

### Rappel de la démarche ayant permis d'aboutir au « Pacte pour une logistique métropolitaine » :

Le Pacte pour une Logistique métropolitaine a été élaboré par le groupe de travail « logistique métropolitaine » installé en août 2017 et animé par Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique métropolitaine, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy et Jean-Bernard BROS, Adjoint à la Maire de Paris. Composé d'une quarantaine de membres, élus et acteurs de la logistique, il a bénéficié de l'appui des agences d'urbanisme : l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (IAU). Les réflexions ont notamment porté sur la logistique du dernier kilomètre, la mobilité verte, l'optimisation des flux ainsi que la mobilité intelligente.

Patrick BAROUEZEC insiste sur « la nécessité de prendre à bras le corps l'avenir de la logistique urbaine du premier et du dernier kilomètre qui a un impact sur notre vie de tous les jours ».

# Les axes stratégiques et les mesures du Pacte :

Le Pacte comprend **12 mesures prioritaires** dont l'objectif est de contribuer à une logistique durable des marchandises.

Ces actions s'articulent autour de quatre axes principaux :

AXE 1 - OPTIMISER LES FLUX ET LES LIVRAISONS

- AXE 2 FAVORISER LA TRANSITION DES FLOTTES VERS DES VEHICULES A FAIBLES EMISSIONS ET SILENCIEUX
- AXE 3 VALORISER L'INTEGRATION DES FONCTIONS LOGISTIQUES DANS L'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT
- > AXE 4 LE CONSOMM'ACTEUR, UN MAILLON FACILITATEUR DE LA CHAINE LOGISTIQUE

« Ce pacte n'est pas qu'un simple papier, il vise à assurer une meilleure qualité de vie sur notre territoire métropolitain en matière de bruit et de qualité de l'air », rajoute Jean-Michel GENESTIER.

## Mise en place des premiers Comités opérationnels :

- Comité opérationnel n° 1 : Réaliser l'harmonisation des règlements de voirie et de livraison dans la métropole. Ce dernier est animé par Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy.
- Comité opérationnel n° 7 : Déployer des bornes de recharge électrique et des stations d'avitaillement pour le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), BioGNV, hydrogène. Ce comité est animé par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).
- Comité opérationnel n° 8 : Contribuer au développement du transport fluvial et à l'amélioration des conditions d'accès à celui-ci. Ce comité est co-piloté par Voies Navigables de France et Haropa Ports de Paris.

« Nous saluons la mobilisation des nombreux partenaires présents aujourd'hui ainsi que leur implication dans les comités opérationnels à venir », souligne Jean-Bernard BROS.

La Logistique métropolitaine constitue un défi à de multiples échelles. Elle est un service aux habitants, aux entreprises et aux artisans des communes. L'enjeu est pris en compte dans le cadre de certains projets de « Inventons la Métropole du Grand Paris », ainsi que dans la politique métropolitaine en matière d'économie circulaire et dans le programme métropolitain « Centres-villes vivants ». La logistique sera également l'une des thématiques des rencontres organisées par la Métropole du Grand Paris avec les acteurs de l'innovation.

Patrick OLLIER conclut en remerciant les différents signataires ainsi que les acteurs économiques impliqués dans cette démarche métropolitaine. Il rappelle que le périmètre de Métropole du Grand Paris constitue l'échelle pertinente pour la mise en œuvre de ce pacte qui sera proposé à la signature des autres communes, EPT et partenaires par le biais d'un kit de communication.

A cette date, 47 acteurs économiques et territoriaux sont impliqués dans cette démarche :

- 16 communes métropolitaines
- 4 établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris
- 6 services et opérateurs de l'Etat, chambres consulaires et agences d'urbanisme
- 21 fédérations professionnelles, syndicats mixtes, entreprises, associations, et autres partenaires

# Annexes:

- Le Pacte pour une Logistique métropolitaine
- La liste des signataires à date

<u>Contact presse :</u> Maria BREIDY - Directrice de la communication Téléphone : 01 82 28 78 00 — maria.breidy@metropolegrandparis.fr